

COMPTES RENDUS
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BEAUVOIS EN CAMBRESIS
du 12 Janvier 2015

-=-

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni en Mairie le lundi 12 janvier 2015 à 20h.00 sous la présidence du Maire de la commune, Yannick HERBET.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Lydie DEPREUX, Géry HERMANT, Yvon CIMBE, Aurélie HUET, Sylvain SAKALOWSKI (arrivé à 20h.30) , Magalie BANSE, Laure BOUBET, Jean-Luc COUTEAU, Amélie LEQUET, Michel SCARCIA, Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT.

Absente excusée : Gilberte BOITTIAUX (procuration à Géry HERMANT)

Absent : Adrien PARMENTIER

-=-

Après avoir réitéré ses meilleurs vœux de santé et de réussite à l'ensemble du Conseil Municipal, le Maire fait adopter, sans observation, le compte rendu de la réunion du 8 décembre 2014 ; l'ordre du jour est abordé ensuite.

1) Reversement de subvention au Centre Social l'Escale

Yannick HERBET informe l'assemblée que la CAF du Nord a versé à la commune une somme de 16 190,66 € correspondant à la participation de cet organisme au Contrat Enfance Jeunesse.

Certaines des actions inscrites dans ce contrat étant organisées par le Centre Social l'Escale, les subventions correspondantes reviennent de droit à ce dernier, à savoir 14 382,44 €.

Il appartient donc au Conseil Municipal de reverser cette somme au Centre Social l'Escale sous forme d'une subvention.

Adopté à l'unanimité.

2) Délégation de rattrapage tarifaire de l'électricité à la SEM Beauvois Distrelec

Le Conseil d'Etat, par un Arrêté du 11 Avril 2014, a enjoint au gouvernement de prendre dans un délai de deux mois, à compter de la notification de sa décision, un nouvel arrêté fixant une augmentation rétroactive, pour la période comprise entre le 23 juillet 2012 et le 31 juillet 2013, des tarifs réglementés de vente de l'électricité de type « bleu » et « jaune ». Cet arrêté a été promulgué le 31 juillet 2014.

Le Conseil d'Etat a en effet annulé les barèmes des tarifs réglementés de vente de l'électricité pour la période en question estimant que ceux-ci étaient trop bas.

Cette décision impose aux fournisseurs d'énergie aux tarifs réglementés de vente d'adresser à leurs clients des factures rétroactives.

Le fournisseur pour la commune de Beauvois en Cambrésis est le délégataire désigné par la commune qui pour rappel a en charge l'organisation de ce service.

Jusqu'au 30 juin, il s'agissait de la Régie Municipale et depuis il s'agit de la SEM Beauvois Distrelec avec qui a été signé un cahier des charges de concession.

Il y a donc lieu que la commune organise en tant qu'autorité délégante ce rattrapage tarifaire, faute de quoi, il pourrait lui être demandé de régulariser la TVA non perçue.

Une délégation de ce rattrapage est possible auprès du concessionnaire actuel, qui utilisera ces sommes pour des investissements sur le réseau public de distribution ainsi qu'évoqué lors de la réunion de la SEM Beauvois Distrelec du 16 décembre 2014.

Interrogé par Jean-Marie BACQUET sur la nature de ces investissements, le Maire précise que les sommes récoltées, évaluées à 30 000 € environ, serviront à financer le remplacement du transformateur desservant le Jeune Bois, zone sensible du réseau électrique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde cette délégation à la SEM Beauvois Distrelec.

3) Renouvellement du parc informatique des services administratifs

Conformément aux conclusions de l'exposé présenté au Conseil Municipal le 8 décembre 2014, il importe de se prononcer au plus vite sur le renouvellement du parc informatique des services administratifs municipaux (serveur et postes).

Géry HERMANT présente un Power Point précisant les résultats des négociations engagées avec divers fournisseurs (7 prestataires ont été contactés, 4 ont déposé une offre).

La formule location du serveur et achat des 7 PC est préconisée.

Dans ce cadre, la proposition de Partner System est la plus intéressante :

- 204 € TTC/mois pour la location longue durée (5 ans) du serveur (avec anti virus et sauvegarde physique)

- 8 274 € TTC pour l'achat des 7 PC (garantis 5 ans)

- aucun frais d'installation

- maintenance coûtant 63 € HT/heure avec gratuité des 5 premières heures

Jean-Marie BACQUET et Géry HERMANT débattent ensuite sur le matériel proposé et certains détails techniques ; la formation du personnel est également souhaitée.

S'agissant de la migration des logiciels « métiers » sur le nouveau serveur, le coût s'élèvera à 1 524 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de Partner System.

5) Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015

Le Maire précise que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal accorde au Maire la possibilité d'engager et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice précédent, hors emprunts.

Il sollicite cette autorisation afin de pouvoir régler, avant le Budget Primitif 2015, les dépenses relatives au renouvellement du parc informatique et à la rénovation de l'installation électrique du bâtiment destiné à accueillir les ateliers municipaux.

Accord unanime de l'assemblée.

6) Informations diverses

- Les funérailles de Mr Hippolyte GABET se dérouleront le mercredi 14 janvier
- Le Conseil Municipal aura à se prononcer sur la fiscalisation éventuelle de la contribution communale annuelle (3 €/habitant) au SIDEN-SIAN pour l'exercice de la compétence « défense extérieure contre l'incendie »
L'assemblée devra choisir entre fiscalisation (charge supportée par l'ensemble des contribuables) et participation directe (charge supportée par le budget communal)
- Des signaleurs seront nécessaires pour le passage dans la commune de la course cycliste « les 4 Jours de Dunkerque » le jeudi 7 mai 2015.
La Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, après bien des péripéties, a accepté de verser une subvention de 5 000 € (15 000 € avaient été sollicités).
Le Maire proposera prochainement d'attribuer une aide financière à la commune de Fontaine au Pire.
- Les opérations de recensement de la population se dérouleront du 15 janvier au 14 février 2015.
- Les élections départementales sont programmées les 22 et 29 mars prochain ; la participation la plus large possible des Conseillers Municipaux est souhaitée.
- Le départ de la classe de neige est prévu le 22 mars à 20h.30.
- La proposition de Jean-Marie VERMEIL pour la rénovation de l'installation électrique du bâtiment situé 11, rue Berthelot destiné à accueillir les ateliers municipaux a été retenue moyennant un montant de 2 582,73 € HT.

- Didier JACQUEMIN informe l'assemblée d'une réunion publique sur l'opération « voisins vigilants » le 9 février à 18h.30 au Foyer Rural Marcel Devaux.

Par ailleurs, le Plan Communal de Sauvegarde est en cours d'élaboration.

Enfin, la Gendarmerie a été autorisée à utiliser le sous-sol du Foyer Rural le 15 janvier pour des exercices de recherche par la brigade cynophile.

- Jean-Marie BACQUET a été alerté sur le passage dans la commune de démarcheurs vendant des détecteurs de fumée.

Yannick HERBET précise qu'un arrêté municipal obligeant les démarcheurs à se signaler en Mairie interviendra prochainement.

Claudine CASIEZ suggère à ce sujet qu'un achat groupé de détecteurs de fumée soit organisé.

- Virginie LE BERRIGAUD a sollicité des devis de restaurateurs beauvoisiens pour le repas des aînés ; elle en a déjà récupéré quelques uns.
Il faudra prévoir également les plateaux repas livrés à domicile (alternativement CARDON et DRANCOURT).
- Répondant à Claudine CASIEZ, Yvon CIMBE note que la liste des numéros de téléphone d'urgence et/ou de permanence sera prochainement finalisée.
- Laurye LALLEMANT demande si les panneaux publicitaires installés le long de la RD 643 seront accessibles aux associations locales.

Géry HERMANT fait le point sur ces dispositifs :

- 1 face est réservée à la publicité, l'autre (le verso) est attribuée à la commune à raison de 4 affichages gratuits/an.
Cet affichage est réservé au calendrier trimestriel des fêtes.

Géry HERMANT profite de l'occasion pour présenter la première affiche de ce type.

* Fabrice DEPREUX, évoquant la récente fermeture du café de La Poste, rappelle le devoir des Conseillers Municipaux de faire travailler les commerçants locaux.

Yannick HERBET précise n'avoir été averti qu'après la cessation d'activité.

Sylvain SAKALOWSKI ajoute que la fermeture de l'établissement était prévue en avril ou mai mais une décision du Tribunal de Commerce a précipité les événements.

* En consultant le nouveau site internet communal, Laurye LALLEMANT a constaté une distinction entre Conseillers Municipaux majoritaires et Conseillers Municipaux d'opposition. Géry HERMANT promet de régulariser cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.15.